

Déclaration de la FSU CHSCTA du vendredi 3 juillet 2020



Madame la rectrice,

Voici la fin d'une année scolaire et universitaire décidément hors norme !

La crise sanitaire, même si l'épidémie a beaucoup perdu de sa vigueur, continue de perturber nos quotidiens professionnels. Nombreux sont les collègues qui aménagent leurs congés d'été pour assumer leurs missions d'intérêt général. Partout, il faut organiser la fin de l'année et préparer la rentrée dans des conditions aussi inédites qu'incertaines. La FSU sera vigilante quant au respect des droits de toutes et tous !

La FSU constate ce jour que toutes les limites émises depuis la naissance de l'instance pour ne tenir que trois réunions de l'instance n'ont plus court face au nombre élevé de travaux menés et à mener dans l'académie. Le CHSCTA a démontré toute sa pertinence et son utilité. Cette année, certes inédite, de par la crise sanitaire, nous avons tenu pas moins de sept réunions dont six entre le 3 avril et ce jour, il est donc possible d'en tenir plus de trois par an. Un minimum de quatre réunions permettrait d'effectuer un meilleur suivi des dossiers en cours. Une première instance en septembre est indispensable pour fixer le programme d'actions annuelles de prévention académique, présenter les bilans, établir le calendrier des visites et des groupes de travail.

Cette année le programme d'action annuel de prévention académique, n'a jamais pu être présenté en instance, tout comme les trois points reportés de l'ordre du jour du CHSCTA du 15 octobre dernier. Ceci conforte la FSU dans sa demande d'une réunion supplémentaire afin de présenter ce PAAPA.

La crise sanitaire n'est malheureusement pas encore derrière nous. La reprise du 22 juin a sonné la fin de la bienveillance dans l'académie. Trop de personnels se sont faits malmener par leur supérieur hiérarchique pour un retour sur site impératif. Certains disposaient pourtant de certificats médicaux qui les protégeaient jusqu'à la fin de l'année scolaire...

Alors que les congés approchent, l'inquiétude face à la rentrée 2020-2021 persiste pour tous les personnels. Même si dans les écoles et les collèges les différents protocoles sont dorénavant connus et expérimentés, les lycées sont encore dans l'attente de directives.

La crise sanitaire l'a démontré : le CHSCT est une instance indispensable à la défense des droits des personnels à la santé et la sécurité au travail !

Sans elle, les hiérarchies locales et les ministères auraient lésiné sur les moyens de protection : respect des mesures de confinement et mise en pratique des mesures barrières dans l'organisation des locaux et postes de travail (distanciation physique, mise à disposition de masques, de solution hydroalcoolique). Et les protocoles sanitaires auraient été minimalistes et inefficaces contre l'épidémie.

Le CHSCT a veillé au respect des conditions sanitaires et de travail des agents relevant des plans de continuité d'activité (PCA) puis des plans de reprise d'activité (PRA). Il a dénoncé les pressions exercées sur les personnels et est intervenu pour que celles-ci cessent.

Et pourtant le gouvernement ne renonce pas à son projet de le neutraliser.

La formation des personnels est primordiale, aussi les nouveaux membres des CHSCT doivent bénéficier de façon rétroactive de la formation dont ils devaient bénéficier en 2019-2020 sur 2020-2021.

Quelles seront les formations proposées à tous les personnels, formations qui découlent de nos remontées et constats évoqués en CHSCTA ?

La FSU rappelle son attachement à un dialogue social de qualité, aussi la transmission de documents de travail ne peut plus se faire la veille à 17h03 pour le lendemain 9h.